

Le Budget Provincial

La Chambre se forme en comité des subsides, et l'honorable M. HALL commence son exposé budgétaire à 4 heures, au milieu des applaudissements de toute la Chambre.

M. L'ORATEUR,

En faisant la motion d'usage que la Chambre se forme en comité des subsides, il est nécessaire pour moi de vous soumettre un exposé de la situation financière de la Province.

Je dois dire, en commençant, M. l'Orateur, que j'apprécie hautement l'honneur que m'ont fait mes amis politiques en me confiant la position honorable et si pleine de responsabilité du Trésorier de la Province, et je prise plus encore l'estime et la confiance que m'ont témoigné ceux qui diffèrent d'opinions politiques avec moi, et ceux qui siègent du côté de l'opposition dans cette Chambre.

Je puis vous assurer que la tâche qui m'a été imposée d'examiner la situation financière de la Province et de vous l'exposer clairement, n'a pas été facile, mais, comme toujours dans les positions pénibles ou même désespérées, j'ai été encouragé par les offres d'aide et de secours qui m'ont été faites par nombre de personnes de ma province natale, sans considération d'idées ou de préjugés politiques, inspirées qu'elles étaient seulement par des raisons patriotiques et solides pour la prospérité du pays.

J'ai accepté la responsabilité de la position de Trésorier; et je me délivre moi-même d'une grande partie du fardeau qui m'a été imposé en vous donnant le résultat de mon examen, tout en vous priant de me prêter votre cordial appui pour faire face à la situation.

Mon prédécesseur (l'hon M. Shehyn) disait le 12 avril 1887, en faisant son premier discours sur le budget dans cette Chambre: "La tâche que je vais essayer de remplir présente de très grandes difficultés, d'une nature multiple et délicate, et ce n'est pas sans hésitation que je l'entreprends."

Combien cela est-il plus vrai pour moi aujourd'hui que ce l'était alors pour lui, c'est ce que démontreront facilement les tableaux et les chiffres que je vous donnerai plus tard.

Je suis entré en fonctions le 22 décembre 1891, après le renvoi de l'administration Mercier qui a eu lieu le 17 décembre, à la suite des révélations de corruption scandaleuse au sujet des affaires connues sous le nom de: affaire du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, affaire Langlais, et autres; Cette administration avait alors 48 représentants dans une Chambre de 73 députés. Le ministre auquel j'appartiens, décida de faire un appel au pays, qui eut lieu le 3 mars, et le résultat en est, que nous sommes appuyés par plus de partisans que n'en avait l'ancienne administration, ou par une majorité qui résout d'une manière indubitable les questions discutées lors des élections générales.

Il est évident que ces questions comprennent: une administration économique, patriotique et honnête, le rétablissement de notre crédit, et la condamnation absolue et sans réserve de la corruption et de l'extravagance.

Je n'ai pas le temps de faire un discours politique. Le moment est sérieux et critique pour la Province, quoique, si nous n'adoptons que des mesures pratiques, il n'y a non seulement pas de craintes, mais, au contraire, de radieuses espérances de l'avenir.

Il est de mon devoir de vous dire franchement et honnêtement, sans considération de parti, où nous en sommes, et je ne recule pas devant ce devoir.

Plus tard, il me faudra, quelque blâme que je puisse m'attirer, proposer un remède de la situation, et ce sera alors à vous, membres de cette législature, à examiner la position, à me donner votre appui ou me condamner.

Tout le monde sait que le gouvernement Mercier est arrivé au pouvoir, pratiquement parlant, le 17 janvier 1887 en promettant et en nous garantissant une administration économique et de prospérité générale pour le pays, inutile de le rappeler, et je n'aurai qu'à vous donner le résultat de cette administration pour prouver combien elle a été désastreuse,

Avant d'entrer dans les détails, je dois dire que pendant les élections, le 16 février dernier, j'ai fait à Montréal au Windsor Hall, en ma qualité de trésorier, un discours dans lequel j'ai donné plusieurs détails qu'on me dispensera de répéter aujourd'hui. Tous les honorables députés en ont une copie. Je vous demanderai cependant de ne pas perdre de vue trois points:

1. Notre année financière court du 1er juillet au 30 juin de chaque année, et, quand je parle d'une année, cela signifie l'année qui finit le 30 juin.

2. Je prendrai les comptes publics tels que préparés par mon prédécesseur et je vous donnerai les chiffres tels qu'ils y figurent.

Je n'admets pas sa classification des dépenses en ordinaires et spéciales. Cette dernière dénomination est absurde et dangereuse, et quelque classification que l'on adopte, le public doit comprendre que nous devons pourvoir aux moyens nécessaires pour payer ou pour faire face à ce que nous promettons de payer.

Si notre revenu ordinaire est insuffisant et que empruntions de l'argent, nous devons non-seulement rembourser le principal, mais payer aussi les intérêts, et tout cela doit provenir du produit de nos ressources et de notre revenu.

Les tableaux détaillés contenus dans mon discours du 16 février et tels qu'exposés dans les comptes publics de chaque année, démontrent que cette expression de "Dépenses spéciales" était surtout employée par le Trésorier pour marquer des dépenses ordinaires et pour essayer de prouver un surplus de recettes ordinaires. Il comprenait aussi dans les recettes ordinaires les Fonds en fidéicommis et les montants considérables des dépôts en garantie des compagnies de chemin de fer, que nous avons à rembourser maintenant.

A l'avenir cette expression de Dépenses spéciales disparaîtra.

3. Mon prédécesseur décline toute responsabilité pour les dépenses de 1887 et commence à nouveau au 1er juillet avec tout ce qu'il a demandé, et ce que nous appelons en anglais *a clean slate*.

Je crois, M. l'Orateur, que cette Chambre désire savoir où la province en est et c'est pour cela que je vous dirai quelle sera notre position le 30 juin 1892.

Pour y arriver, je dois vous faire un bref exposé historique, et pour éclairer la discussion, je diviserai mes remarques en cinq parties:

1. Les opérations de caisse du 1er juillet 1887 au 17 décembre 1891, et la position probable au 30 juin 1892, ou, en d'autres termes, comment mon prédécesseur a employé tout l'argent qu'il a reçu et quelle position il m'a laissée.

2. Passif et actif.

3. L'administration Mercier.

4. Legs laissés à la Province.

5. L'année 1892-93 et l'avenir.

OPERATIONS DE CAISSE, DU 1ER JUILLET 1887, AU 17 DECEMBRE 1891, ET LE RESULTAT PROBABLE AU 30 JUIN 1892

Mon prédécesseur (l'hon. M. Shehyn) le 12 avril 1887, dans son premier discours sur le budget, critiquait plus sévèrement ses prédécesseurs et mon ami l'honorable J. G. Roberson. Il se plaignait d'extravagance et d'incompétence, et demandait un emprunt de \$3,500,000. S'il l'avait, disait-il (en homme d'affaires), il remettrait la Province en bon état, il ferait disparaître tous les déficits existant jusqu'au 30 juin 1887, et nous ferait marcher dans la voie du progrès et (page 64 de son discours) il nous donnerait un surplus de \$19,693,20; il allait même plus loin en déclarant que, vu l'augmentation des droits de coupe effectuée cinq jours seulement avant son discours, son surplus serait au moins de \$157,927.00 pour l'année 1887-88.

Il se plaignait de ce que son prédécesseur avait mal administré les affaires; que, comme legs à lui laissé, il y avait à son entrée en fonctions le 31 janvier 1887, une dette flottante de \$3,388,434,22 (page 42 de son discours), mais il devait la faire disparaître avec le produit de l'emprunt de \$3,500,000. Il a obtenu ce qu'il demandait, et il reste maintenant à voir comment il a tenu sa promesse.

Dans mon discours du 16 février 1892,

j'ai donné en détail (d'après les comptes publics), les opérations depuis le 1er juillet 1887, jusqu'au 17 décembre 1891.

J'ai annexé aussi un tableau marqué J, sommaire du 1er juillet 1887, au 30 juin 1891, pour montrer, d'après la classification de l'honorable M. Shehyn comment l'argent a été dépensé, et comment il a été obtenu pour faire face aux dépenses. On verra que mon prédécesseur finançait chaque année avec les fonds empruntés ou en fidéicommis.

Ce tableau démontre que, pendant cette période, mon prédécesseur a emprunté.....\$6,445,926 33

Le produit de l'emprunt permanent avait été de 3,378,332 50

Balance de l'argent emprunté par emprunts temporaires et emploi des dépôts de garantie des chemins de fer et des fonds en fidéicommis....\$3,067,593 83

Je prends la fin de l'année 1891, parce que les chiffres sont absolus et ne peuvent être contestés, et ils prouvent que mes prévisions pour le 30 juin 1892, que je donnerai plus loin, ne sont pas loin d'être exactes.

Bref, le 30 juin 1891 il y avait:

En caisse.....\$471,852 50

Moins: Montant requis pour payer les mandats impayés.....235,602 63

236,249 96

Et la province devait:

Emprunts temporaires....\$2,223,333 33

Dépôts de garantie des chemins de fer.....1,973,108 57

Dépôts en fidéicommis....262,252 47

\$4,458,674 37

En d'autres termes il y avait un déficit de \$4,222,441.41.

Cela peut paraître effrayant, mais on peut facilement le vérifier par le discours prononcé par mon prédécesseur le 9 décembre 1889, devant cette Chambre, et par les comptes publics de 1890-91. Dans ce discours (page 7), en prenant ses chiffres, il nous donne le résultat suivant pour 1889-90:

Payements (total).....\$5,312,907 65

Recettes totales y compris les dépôts en fidéicommis.....3,588,920 50

Excédant des dépenses sur les recettes.....\$1,723,987 15

C'était déjà un exposé assez triste, mais mon prédécesseur s'en est tiré, et cet excédant était payé comme suit:

En caisse, 30 juin 1889....\$2,210,019 79

Moins, mandats impayés.....73,259 66

\$2,136,760 13

Excédant des dépenses comme ci-dessus.....1,723,987 15

\$412,772, 98

Les comptes publics montrent qu'il y avait:

En caisse, au 30 juin 1890....\$525,344 43

A déduire: Mandats impayés.....112,571 45

\$412,772 98

Ce montant était supposé être de l'encaisse disponible, mais en examinant l'encaisse au 30 juin 1890, je trouve qu'il est entièrement composé de dépôts en fidéicommis et de dépôts en garantie des chemins de fer; et bien que mon prédécesseur déclarât qu'il avait en caisse le montant précédent, il avait employé, et nous devons:

Dépôts de garantie des chemins de fer.....\$1,916,685 98

Dépôts en fidéicommis....211,361 27

\$2,178,047 25

qui avaient été versés à la caisse générale et employés comme le reste. Et de plus le produit de l'emprunt de \$3,500,000 avait disparu.

Mais, M. l'Orateur, pendant que tel était l'état de la caisse au 30 juin 1890, laissez nous examiner le propre exposé de M. Shehyn au sujet de la dette flottante au 1er juillet 1890.

Nous devons rappeler d'abord qu'il s'était amèrement plaint de ce que son prédécesseur lui avait laissé une dette flottante en 1887; cependant il avait obtenu son emprunt pour la liquider et il avait recommencé à nouveau le 1er

juillet 1887.

Qu'il n'y ait pas de malentendu, mais laissez-moi vous citer mot par mot, et chiffre par chiffre, ce que M. Shehyn disait de sa propre bouche et dans son propre discours en décembre 1890 (pages 24 et 25):

DETTE FLOTTANTE AU 1ER JUILLET 1890

Dépôts temporaires.....\$261,361 27

Dépôts de garanties de compagnies de chemins de fer.....1,916,685 98

Subventions de chemins de fer, non gagnées.....\$1,367,737 92

Subventions de chemins de fer converties, mais non gagnées, 85 cents l'acre.....865,150 96

Subventions non converties en terres.....665,350 00

2,398,247 88

Balance des expropriations occasionnées par la construction du Q. M. O. & O. R. et autres dettes....122,364 00

Perte sur dépôt à la banque d'échange.....27,000 00

Règlement des biens des Jésuites—Comité protestant de l'Instruction publique.....62,961 00

Crédits des dépenses spéciales, 1890-91.....912,183 50

Crédits supplémentaires des dépenses spéciales, 1890-91.....115,448 71

Crédits des dépenses spéciales 1891-92...868,555 00

Moins.....280,000 00

558,555 00

\$6,874,806 84

En caisse le 1er juillet 1890....\$525,344 43

Moins: mandats non payés et à régler sur ce montant.....112,571 45

\$412,772 98

\$6,462,033 80

Obligation, en vertu de l'acte 53 Victoria, chapitre 115, de garantir un tiers de l'intérêt à 3½ p. c. pendant dix ans, sur trois millions de piastres en obligations, qui pourront être émises par toute compagnie régulièrement constituée, dans le but de construire un pont sur le fleuve St Laurent, à ou près de Québec.....300,000 00

\$6,762,033 80

Quelle histoire, M. l'Orateur, que celle de la dernière administration depuis le 1er juillet 1887 jusqu'au 1er juillet 1890!

Nous commençons l'année 1890-91 en devant \$2,178,047.25, pour fonds en fidéicommis, qui ont été détournés de leur dépôt et dépensés.

De plus, en trois ans, nous avons une nouvelle dette flottante de \$6,762,033.80 moins le montant précédent de \$2,178,047.25, et je n'en suis pas encore arrivé à la question d'augmentation des dépenses ou d'administration extravagante mais j'y reviendrai plus tard.

On avait effectué un emprunt de \$3,500,000 pour des causes spéciales. Tout est parti, et si les députés réfèrent à mon discours de Windsor Hall, au tableau de la fin, ils verront que nous devons encore \$800,000 des dettes pour lesquelles on l'avait obtenu.

Je viens de vous montrer dans quelle triste position nous étions, et il semble impossible de croire que les membres de l'ancienne administration ignoraient cette situation. Et cependant, M. l'Orateur, que font-ils?

Ils poussent la province plus avant dans les dettes et ils obtiennent alors, à la session qui a eu lieu en novembre et décembre 1890, l'autorisation de faire un emprunt de \$10,000,000, basé sur l'exposé suivant:

(54 Victoria, chapitre 2.)

Mandats impayés.....\$112,571 45